

**ARRETE n° 030 MINAGRA du 15 MAI 2001 définissant les formulaires
d'approbation et de validation des enquêtes foncières rurales
Officielles**

Article 1

L'approbation puis la validation des Enquêtes Foncières rurales
Officielles réalisées en vue de l'établissement de Certificats
Fonciers sont attestées au moyen de formulaires conformes aux
modèles annexés au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au *Journal Officiel* de
la République de Côte d'Ivoire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE REPUBLIQUE DE COTE D'ivoire

ET DES RESSOURCES ANIMALES Union - Discipline - Travail

DIRECTION REGIONALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE

COMITE DE GESTION FONCIERE

RURALE DU VILLAGE d

ATTESTATION DE D'APPROBATION D'UNE ENQUETE

FONCIERE RURALE OFFICIELLE.

N° du

Le Président du Comité de Gestion Foncière Rurale du village d

Atteste

que l'Enquête foncière rurale officielle n° du

effectuée à la demande d

* agissant pour le compte d

sur la parcelle n°

a été approuvée par ledit Comité au cours de sa séance de travail du

.....

Le Président du Comité

** à barrer en cas Enquête devant aboutir*

à un Certificat Foncier individuel

REGION d

PREFECTURE d

SOUS-PREFECTURE d

ATTESTATION DE VALIDATION D'UNE ENQUETE
FONCIERE RURALE OFFICIELLE.

N° du

Le Sous-Préfet d

Le Président du Comité de Gestion Foncière Rurale

Atteste

que l'Enquête foncière rurale Officielle n° du

effectuée à la demande d

* agissant pour le compte d

sur la parcelle n°.....

a été approuvée par le Comité de Gestion Foncière Rurale du Village

d..... le

a été validée par le Comité de Gestion Foncière Rurale a

.....

au cours de sa séance de travail. du.....

Le Sous-Préfet d

* à *barrer en cas Enquête devant aboutir*

à *un Certificat Foncier individuel*